

Modalités pratiques d'expédition des clichés de dépistage de la dysplasie de la hanche et /ou du coude

L'HARMONISATION DES CLICHES

L'établissement des certificats officiels relatifs à la dysplasie de la hanche est confié à votre choix à l'un des deux lecteurs du CBEI: le Prof. Fayolle ou le Prof. Genevois

PROCEDURE POUR L'ETABLISSEMENT DES CERTIFICATS OFFICIELS

Le CBEI centralise la réception des radios et les transmet au lecteur de votre choix. Merci de préciser le lecteur de votre choix lors de votre envoi: **Prof. FAYOLLE** ou **Prof. GENEVOIS**

Les radios doivent être exclusivement envoyées, sous pli rigide, accompagnées d'un chèque de 23€ à l'ordre du Prof. FAYOLLE, ou un chèque de 25€ à l'ordre de Prof. GENEVOIS.

Le prix s'entend par lecture. Si vous désirez faire une lecture des hanches et des coudes, le montant sera de 50€ pour le Prof. Genevois et de 46€ pour le Prof. Fayolle.

Placer dans l'enveloppe:

Le cliché de dépistage, convenablement identifié :

Nom du chien, N° de tatouage ou d'identification électronique,

N° de LOF, race, sexe, date de naissance,

Nom du vétérinaire, date de prise de cliché, latéralisation droite-gauche.

Ces informations doivent être photographiées au sein de l'émulsion. Tout rajout a posteriori est susceptible d'être contrefait et est donc non conforme.

- *l'attestation du vétérinaire certifiant le contrôle du tatouage ou de la puce et précisant les modalités (anesthésie générale ou sédation) de réalisation de la radiographie, doit apparaître clairement le nom, prénom et n° d'ordre du vétérinaire effectuant la radio.*
- *la photocopie de la carte d'identification*
- *une copie du certificat de naissance ou du pedigree du chien*
- *deux enveloppes grands formats (identique à celle utilisée pour l'envoi), pré-timbrées (**vérifier le poids !**).
L'une portant l'adresse de réexpédition du cliché et du résultat, L'autre sans adresse pour l'envoi au lecteur.*
- *une enveloppe standard (sans adresse) affranchie au tarif en vigueur pour retour du résultat au club.*
- *un chèque d'honoraires à l'ordre du Lecteur (au choix)*
- ***Une demande de dépistage officiel de la dysplasie** (vous pouvez trouver une demande ci-dessous)*

NB : le tarif de la poste change régulièrement, veuillez vérifier avant votre envoi.

Tous les documents sont obligatoires pour le traitement des dossiers.

Le tout envoyés à :

Yves Moreau 2 La Thomassière 37800 Sepmes

Il n'est pas possible, compte tenu des manipulations nécessaires, de recycler l'enveloppe d'expédition initiale.

L'absence d'enveloppes de retour va de pair avec la mise en instance de l'envoi correspondant. Toute enveloppe insuffisamment timbrée est réexpédiée sans rectification du timbrage, et fait donc l'objet d'une surtaxe.

Lors de leur réception, les enveloppes contenant les clichés à analyser sont traitées dans l'ordre, selon leur date d'expédition (cachet de la poste). Aucun " traitement individuel " et en urgence des clichés (pour cause de saillie, vente, confirmation, exposition etc.) n'est matériellement possible. Ne pas attendre donc le dernier moment pour faire effectuer, ou pour expédier, une radiographie.

Aucune lecture (annonce de résultat etc.) sera traitée par appel téléphonique

NB. Le dépistage officiel s'effectue après l'âge de 18 mois Les clichés effectués avant cet âge permettent, dans certains cas, de se prononcer sur l'existence d'une dysplasie coxo-fémorale. Un cliché ne mettant en évidence aucune anomalie chez un jeune animal (moins de 18 mois) ne permet cependant pas d'affirmer que les hanches seront normales à l'âge légal du dépistage.

Radiographies numérisées

Depuis le début de l'année 2012, vous avez la possibilité d'effectuer des radios numérisées si votre vétérinaire est équipé.

Votre vétérinaire (après inscription sur le site : www.myvetsxl.com) envoie directement les clichés sur un portail internet qui sont récupérés par le lecteur sur ce même portail. Les deux lecteurs habilités pour récupérer les clichés sont le Prof. Genevois et le Prof. Fayolle. (votre vétérinaire peut se rapprocher des services du Prof. Genevois pour de plus amples renseignements).

La procédure reste la même que pour les clichés argentiques hormis l'envoi des clichés, l'envoi des enveloppes grands format est donc inutile.

Il faut donc envoyer :

- l'attestation du vétérinaire certifiant le contrôle du tatouage ou de la puce et précisant les modalités (anesthésie générale ou sédation) de réalisation de la radiographie, doit apparaître clairement le nom, prénom et n° d'ordre du vétérinaire effectuant la radio.
- la photocopie de la carte d'identification
- une copie du certificat de naissance ou du pédigrée du chien
- **Une demande de dépistage officiel de la dysplasie** (vous pouvez trouver une demande ci-dessous)
Votre vétérinaire peut trouver une demande sur le site de la SCC (espace vétérinaire)
- une enveloppe standard (sans adresse) affranchie au tarif en vigueur pour retour du résultat au club.
- une enveloppe standard (sans adresse) affranchie pour l'envoi au lecteur (affranchissement minimum pour un envoi de 50 g)
- un chèque d'honoraires à l'ordre du Lecteur (au choix)

NB : le tarif de la poste change régulièrement, veuillez vérifier avant votre envoi.
Tous les documents sont obligatoires pour le traitement des dossiers.

Le tout envoyés à :

Yves Moreau 2 La Thomassière 37800 Sepmes (tel : 02.47.65.43.60)

La lecture officielle doit obligatoirement passer par le CBEI. Toute lecture faite sans passer par le CBEI (l'envoi par le propriétaire d'une feuille de résultat au club) ne sera pas prise en compte

Nous vous rappelons que les résultats de santé qui apparaissent sur les pédigrées de la SCC sont transmis uniquement par le CBEI.

*Si le résultat de la lecture ne vous convient pas et que vous désirez faire une seconde lecture, prévenir rapidement Yves Moreau pour que le résultat soit mis en « attente de seconde lecture * » et ne soit pas transmis. (Après transmission du résultat à la SCC, les modifications ne peuvent être effectuées que pendant 15 jours.)*

NB. Le dépistage officiel s'effectue après l'âge de 18 mois. Les clichés effectués avant cet âge permettent, dans certains cas, de se prononcer sur l'existence d'une dysplasie coxo-fémorale. Un cliché ne mettant en évidence aucune anomalie chez un jeune animal (moins de 18 mois) ne permet cependant pas d'affirmer que les hanches seront normales à l'âge légal du dépistage.

*Voir document : Application des directives du groupe de travail sur les affections ostéo-articulaires de la Société Centrale Canine

DEPISTAGE OFFICIEL DE LA DYSPLASIE DE LA HANCHE OU DU COUDE

Demande de radiographie(s) (document obligatoire)

Je soussigné(e)

Adresse

Demande la lecture de la (des) radiographie(s) réalisé(e)s le

Par le docteur vétérinaire

Exerçant à (nom de la ville et n° d'ordre)

Et concernant mon chien (nom de l'animal)

De race

Identifié sous le n° (tatouage ou puce électronique)

Je joins à cet effet l'attestation vétérinaire de vérification de l'identité de l'animal, précisant

Les modalités de réalisation de l'examen radiographique, une copie du pédigrée ou du

Certificat de naissance de l'animal, une enveloppe timbrée (sans adresse) pour l'envoi au

lecteur, une enveloppe timbrée (sans adresse) pour l'envoi du résultat au club, ainsi que les

honoraires à l'ordre des lecteurs choisi, correspondants à la réalisation de l'examen.

J'atteste par ailleurs que mon animal a bien 18 mois révolu le jour de l'examen et n'a pas déjà fait l'objet d'une demande officielle de lecture d'un cliché de dépistage de la dysplasie de la hanche et/ou du coude, et qu'à ma connaissance il n'a subi aucune intervention chirurgicale susceptible de modifier l'aspect radiographique des hanches lors de sa croissance.

Cet examen rentrant dans le cadre d'un dépistage officiel, j'autorise le lecteur à communiquer le résultat de la lecture au club de race. J'autorise le club de race à utiliser le résultat dans le cadre de sa politique de lutte contre l'affection dépistée, à le faire figurer sur des documents émis par le club et à le communiquer à la Société Centrale Canine.

Fait à

le

Signature